

englobant. La notion de primauté du droit occupe une place centrale dans nos valeurs et apparaît comme l'essence même de la civilisation, tant dans chacun des pays que dans les rapports qu'ils entretiennent entre eux. La contribution peut-être la plus importante et la plus durable du Canada et de l'Australie à la nouvelle civilisation mondiale consiste à demeurer à l'avant-garde des pays qui cherchent à élargir la primauté du droit international.

Le Canada et l'Australie, en tant que membres de l'OMC, partenaires du Commonwealth et membres enthousiastes de l'APEC, ont tous deux grandement intérêt à favoriser la croissance mondiale, à élargir le libre-échange et à promouvoir la primauté du droit international. Par leur collaboration, le Canada et l'Australie peuvent apporter une importante contribution à la réalisation de ces objectifs communs.

Le tableau que je viens de brosser est-il trop optimiste? Peut-être. Mais j'ai des raisons d'être confiant. Le libre-échange n'est pas seulement une nécessité pratique, mais un idéal inspirant. Pour préserver les fondements de la liberté politique et des autres libertés, il est primordial que les pays jouissent d'une certaine liberté dans leurs échanges commerciaux. Je crois que le libre-échange des idées et des capitaux, l'échange ouvert des produits et des services, et la sûreté des règles et des institutions établies d'un commun accord sont la base de rapports civilisés entre les peuples. Et je suis étonné de la rapidité avec laquelle l'idéal du libre-échange est en voie de se transformer en réalité internationale. Je ne m'attends à rien de moins que d'être ébahi au cours des années à venir.

Merci.